

ŒUVRE SOCIALE, ŒUVRE SPIRITUELLE

LA CONGRÉGATION DU BON-PASTEUR D'ANGERS ET L'ÉDUCATION DES FILLES « PERDUES » AU XIX^e SIÈCLE À STRASBOURG

Hélène FLUCK

Dans *Les Français peints par eux-mêmes*, Maria d'Anspach décrit le couvent comme un refuge « à la jeune fille sans appui que le vice ou la misère convoite », « à celles que le remord ou le malheur poursuit », « aux pécheresses comme aux converties, à toutes les fautes, à toutes les faiblesses¹ ». C'est une définition qui correspond particulièrement bien aux couvents de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, spécialisée dans l'accueil et l'éducation des enfants, jeunes filles et femmes jugées « difficiles », « perdues » ou « en danger ». Pour employer des concepts plus sociologiques, il s'agit de toutes les personnes de sexe féminin qui sont considérées comme déviantes car elles transgressent ou semblent transgresser les normes sociales définissant les rôles, fonctions et devoirs des femmes dans la société du XIX^e siècle. Elles forment un ensemble très hétérogène, allant des orphelines aux femmes qui s'étaient prostituées, en passant par les détenues et les adolescentes placées par leurs parents.

Par éducation, il convient d'entendre l'instruction, à la fois primaire et professionnelle, la transmission des normes et valeurs sociales et enfin la rééducation – ou plutôt, pour employer le vocabulaire de l'époque, la correction ou le redressement, que Michel Foucault a défini plus tard comme « l'ensemble des dispositifs employés pour former les individus jeunes, enfants ou adolescents, de façon à les préserver de ce que les moralistes appellent les “mauvais penchants” et à les préparer à la vie adulte, du point de vue social et du point de vue moral² ». L'omniprésence de la dimension morale dans la rééducation des filles au XIX^e siècle a pour conséquence que la religion est

¹ Maria D'ANSPACH, « La religieuse », dans Léon CURMER (dir.), *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du XIX^e siècle*, Paris, N. J. Philippart, 1861, p. 139.

² Michel Foucault, cité dans Bernard DELPAL et Olivier FAURE (dir.), *Religion et enfermements (XVII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 31.

perçue comme la seule voie permettant leur « relèvement ». Ainsi, à la différence des garçons, les filles sont systématiquement placées dans des établissements monastiques comme ceux de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers. Celle-ci assure donc incontestablement une fonction sociale puisqu'elle supplée l'État dans un domaine où celui-ci n'a pas alors les moyens de s'investir. Mais une congrégation est avant tout une institution religieuse dont la finalité première est spirituelle. En d'autres termes, les couvents de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers font office de maisons de correction, d'orphelinats et de prisons, mais sont essentiellement des monastères, à la fois œuvres sociales et œuvres spirituelles. Nous tenterons d'appréhender les modalités de cette nature double, en examinant la genèse de la congrégation, le « public » concerné et les principes éducatifs mis en œuvre.

Les travaux historiques concernant le Bon-Pasteur d'Angers sont relativement rares. Certes, la congrégation s'est lancée dans de nombreuses recherches internes concernant sa propre histoire. Mais, du côté universitaire, les investigations ne font que commencer, avec notamment les travaux de Véronique Strimelle sur le Bon-Pasteur de Montréal dans la seconde moitié du XIX^e siècle et ceux de Françoise Tétard et de Claire Dumas sur les Bon-Pasteur français³. Les ouvrages de synthèse sur l'enfermement, la déviance et les œuvres de charité, ainsi que certaines revues telles que la *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* et *Vie sociale et traitements* nous livrent également quelques éléments. Du côté allemand, il n'existe aucune recherche historique sur la congrégation du Bon-Pasteur⁴. En revanche, l'histoire de l'enfermement et de la rééducation des mineurs au XIX^e siècle y est beaucoup plus développée qu'en France⁵. En ce qui concerne la correction des filles, il faut évoquer l'ouvrage de Heike Schmidt sur les débuts de l'éducation surveillée, publié en 2013⁶. Au total, le chantier est encore largement ouvert.

³ Françoise TÉTARD et Claire DUMAS, *Filles de justice : du Bon Pasteur à l'éducation surveillée, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Beauchesne, 2009.

⁴ À partir de 1871, Strasbourg et l'Alsace sont annexées à l'Empire allemand et le couvent du Bon-Pasteur poursuit son travail dans ce contexte.

⁵ Le mouvement est lancé en Allemagne par l'habilitation de Detlev PEUKERT, *Grenzen der Sozialdisziplinierung : Aufstieg und Krise der deutschen Jugendfürsorge von 1878 bis 1932*, Cologne, Bund-Verlag, 1986. Dans le sillage de cet ouvrage, de nombreux travaux paraissent sur l'éducation correctionnelle et l'éducation surveillée en Allemagne, notamment : Hans MALMEDE, *Jugendkriminalität und Zwangserziehung im deutschen Kaiserreich bis 1914*, Hohengehren, Schneider Verlag, 2002 ; Sven STEINACKER, *Der Staat als Erzieher. Jugendpolitik und Jugendfürsorge im Rheinland vom Kaiserreich bis zum Ende des Nazismus*, Stuttgart, Ibidem Verlag, 2007 ; Hans-Joachim PLEWIG, « Gute Kinder schlechter Eltern ». *Familienleben, Jugendfürsorge und Sorgerechtsentzug in Hamburg, 1884-1914*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2011 ; Janka VOGEL, *Von der « Zwangserziehung » zur « Jugendwohlfahrt » : Die Entwicklung der Jugendgerichtsbarkeit und Jugendfürsorge zwischen 1870 und 1930*, Munich, Grin Verlag, 2011.

⁶ Heike SCHMIDT, *Gefährliche und gefährdete Mädchen : Weibliche Devianz und die Anfänge der Zwangs- und Fürsorgenerziehung*, Berlin, Springer-Verlag, 2013.

Dans ses *Entretiens et instructions*, Marie-Euphrasie Pelletier, la fondatrice de la congrégation, souligne :

Mes chères Filles, il faut que nous mettions tout par écrit. Je ne saurais trop recommander à chacun de nos Monastères de rédiger ses *Annales* avec soin. Les circulaires annuelles serviront pour la continuation de notre histoire ; elles seront un chant nouveau qui s'élèvera de toutes nos tribus à la gloire de Dieu⁷.

Cette injonction de la fondatrice semble être à l'origine des nombreuses sources à caractère narratif concernant le Bon-Pasteur de Strasbourg : un récit de la fondation, des *Annales*, les lettres et circulaires de communauté envoyées chaque année à la maison-mère⁸. À cela s'ajoutent des sources plus « brutes » : les registres des entrées et sorties des enfants⁹. Enfin, il existe également différents règlements apportant des pistes utiles : les *Règles et constitutions* de la congrégation¹⁰, les *Entretiens et instructions* de la fondatrice¹¹ et les *Règles à l'usage des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers pour la direction des classes*¹², rédigées par Marie de Sainte Marine Verger, supérieure générale au moment de la première publication en 1897.

Après une présentation générale de la congrégation et du couvent strasbourgeois, nous nous intéresserons aux pupilles en utilisant partiellement une approche quantitative. Enfin, nous présenterons les principes éducatifs et les méthodes employées pour mettre en œuvre ces derniers, tout en tentant de montrer comment la dimension sociale et la dimension spirituelle s'articulent dans l'institution.

⁷ Marie-Euphrasie PELLETIER (Mère), *Entretiens et instructions de la Vénérable Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier*, Angers, imprimerie-librairie F. Lecoq, 1907 (2^e édition, 1^e édition en 1885), p. 383-384.

⁸ Ces documents sont conservés à Angers aux archives de la maison-mère (AMM) de la congrégation.

⁹ Ces documents sont conservés à Angers aux archives de la maison provinciale (AMPF) France/Belgique/Pays-Bas/Hongrie, réparties en deux espaces : une ancienne chapelle et le centre administratif.

¹⁰ *Règle de saint Augustin et constitutions pour les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame-de-Charité-du-Bon-Pasteur d'Angers*, Rome, impr. de Salviucci, 1867.

¹¹ M.-E. PELLETIER, *Entretiens et instructions...*, *op. cit.*

¹² Marie de Sainte Marine VERGER (Mère), *Règles pratiques à l'usage des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur pour la direction des classes*, Angers, imp. F. et J. Lecoq, 1897 (rééd. 1916).

Du spirituel au social : historique de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers

Fondation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers

Rose-Virginie Pelletier, en religion Marie-Euphrasie, est née en 1796 à Noirmoutier. En 1814, à l'âge de 18 ans, elle entre en secret au couvent de l'ordre de Notre-Dame de Charité, voisin de sa pension à Tours¹³, et y réalise une ascension rapide : en 1825, à l'âge de 29 ans, elle est nommée supérieure du couvent, auquel elle redonne dynamisme et vitalité¹⁴. En 1829, l'évêque d'Angers fait appel à la jeune femme pour qu'une maison de Notre-Dame de Charité soit fondée dans sa ville. Marie-Euphrasie Pelletier en devient également la supérieure et finit par faire scission avec sa congrégation d'origine en faisant ériger un généralat à Angers. En 1835, un bref du pape reconnaît officiellement la nouvelle congrégation sous le nom de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers¹⁵.

Fondement spirituel et mission de la congrégation

D'après la première constitution de la congrégation, les religieuses du Bon-Pasteur se consacrent à :

[...] la conversion des filles et femmes qui sont tombées dans le désordre d'une vie licencieuse, et qui étant touchées de Dieu, veulent sortir de l'état du péché, pour faire pénitence sous [la conduite des sœurs], et pour apprendre plus facilement les moyens de servir sa divine majesté et de se sauver¹⁶.

Mère Marie-Euphrasie écrit également dans ses *Entretiens et instructions* :

Notre sainte Congrégation a deux buts, mes chères Filles : réformer les mœurs et affermir les esprits dans la foi¹⁷.

Il est clair que l'objectif premier de la congrégation est le salut des âmes et qu'il est de nature spirituelle. Quel est le lien avec une éventuelle dimension sociale ?

Pour mère Marie-Euphrasie, la vocation des religieuses du Bon-Pasteur, qui est de sauver les âmes, est indissociable de la charité. À ce sujet, elle écrit

¹³ Marie-Dominique POINSENET, *Rien n'est impossible à l'amour*, Paris-Fribourg, Éditions Saint-Paul, 1868, p. 42-45.

¹⁴ Sœur Noéline MCEVOY, *Les débuts de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers (1829-1852)*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Paris-Sorbonne, 1987, p. 15-17.

¹⁵ *Ibid.*, p. 18.

¹⁶ *Règle de Saint Augustin...*, *op. cit.*, p. 62.

¹⁷ M.-E. PELLETIER, *Entretiens et instructions...*, *op. cit.*, p. 7.

dans les *Entretiens et instructions* que « l'esprit de charité doit sans cesse faire agir [les religieuses]¹⁸ ». Elle précise ensuite :

Ah ! mes chères Filles, qu'il faut avoir de charité et de compassion pour ces âmes que la sainte Église remet en vos mains, au nom du divin Pasteur et de leur tendre mère la très sainte Vierge. Aimez-les, aimez-les beaucoup ! Consolez, fortifiez ces brebis souffrantes, rendez-les heureuses, avec la grâce de Dieu ; c'est là votre devoir. N'oubliez pas que vous ne conquerez des cœurs à Notre-Seigneur que par la charité¹⁹.

D'après le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, la charité est la « vertu théologale par laquelle on aime Dieu pour lui-même, et le prochain comme une créature de Dieu²⁰ ». De cet amour du prochain découle le sens secondaire du terme charité, à savoir le devoir d'assistance à autrui, tant du point de vue matériel que spirituel²¹. Ainsi, selon nous, c'est la mise en œuvre de la vertu de charité qui fait le lien entre la dimension spirituelle et la dimension sociale de la congrégation.

Le cas du couvent de Strasbourg

L'établissement de Strasbourg est fondé en mai 1837²², à la demande de l'évêque, M^{gr} Le Pappe de Trévern. À cette date, la congrégation – qui n'a même pas dix ans – compte déjà neuf maisons²³. L'histoire du Bon-Pasteur de Strasbourg peut être découpée en trois périodes. La première correspond aux débuts de l'établissement et va de l'arrivée des premières religieuses en 1837 à l'achèvement du nouveau monastère construit près de l'Orangerie, un parc de la capitale alsacienne, dans les années 1860. À partir de ce moment, l'établissement est solidement implanté et accueille son plus grand nombre de pensionnaires, un apogée brutalement interrompu par la guerre franco-prussienne de 1870 et le bombardement des bâtiments. Enfin, entre 1871 et 1914, pendant la période de l'annexion de l'Alsace à l'Empire allemand, l'on assiste à un redressement et à une modernisation de l'établissement. Celui-ci connaît désormais une prospérité davantage qualitative que quantitative, prospérité à nouveau interrompue par la guerre...

¹⁸ *Ibid.*, p. 366.

¹⁹ *Ibid.*, p. 367.

²⁰ Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, vol. 3, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1867, p. 990.

²¹ Catherine MAURER, *Le modèle allemand de la charité. La Caritas de Guillaume II à Hitler*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999, p. 89.

²² AMM, Centre spirituel, A-19-35, Dossier « Récit de la fondation, copies de lettres et circulaires de la communauté (1837 -1886), chronique de 1836 à 1900 », Récit de fondation, copies et extraits de lettres, p. 4.

²³ Léon COSNIER, *La Charité à Angers*, t. 1, France, Lachèse et Dolbeau, 1889, p. 392-393.

Nous l'avons vu, la mission principale des religieuses du Bon-Pasteur est la rééducation des filles. Sur ce point, les religieuses écrivent dans le récit de fondation que « Strasbourg est une vraie mission par les différentes religions et la corruption des mœurs » et qu'« on [leur] amène des enfants de 12 à 13 ans qui connaissent et font autant de mal que des personnes de 25 ans²⁴ ». Qui sont ces « enfants » et pourquoi sont-elles amenées au Bon-Pasteur ?

Les pupilles du Bon-Pasteur de Strasbourg : des exclues de la société ?

Les sources

Les maisons de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers ont mis au point une organisation qui leur est propre et de laquelle découle une partie des sources dont nous disposons. Ainsi, les enfants sont divisées en trois classes, les « pénitentes », les « préservées » et les « orphelines », en fonction de leur degré de « culpabilité » aux yeux de la congrégation et de leur âge. Les registres des entrées et sorties des enfants permettent d'appréhender ces différentes catégories. Le plus important est le registre des entrées et sorties des pénitentes²⁵. Les autres registres sont issus d'une catégorisation externe, celle de l'administration : il s'agit des registres concernant les enfants assistées placées par les hospices civils de Strasbourg²⁶ et les registres des jeunes détenues²⁷. Les enfants assistées qui sont intégrées aux trois catégories internes à l'établissement et les détenues, sauf exception, sont le plus souvent placées avec les préservées. Il n'existe pas de registre concernant exclusivement les classes des préservées et des orphelines. Enfin, seul le registre des pénitentes couvre l'ensemble de la période étudiée : les deux registres correspondant aux enfants assistées, ainsi que le registre des jeunes détenues, ne concernent en effet que la période du Second Empire.

Les registres contiennent des informations telles que le nom, le prénom, la date de naissance, le lieu de naissance, la date d'entrée et de sortie des pupilles, mais aussi le motif du placement ou la situation avant l'entrée et le motif de sortie. Dans le registre des pénitentes, on trouve ponctuellement des informations relatives aux parents, comme leur profession, surtout s'ils sont décédés. Dans le registre d'écrou des jeunes détenues, il est parfois question de la moralité des parents et de leurs antécédents judiciaires. Enfin, les registres concernant les enfants assistées et les registres relatifs aux jeunes détenues

²⁴ Archives de la maison provinciale France de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, A-19-35, Récit de fondation, p. 15.

²⁵ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre des entrées et sorties des pénitentes.

²⁶ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre des enfants trouvées, abandonnées et orphelines pauvres (1853-1864) et Registre des enfants assistées (1859-1870).

²⁷ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre d'écrou et de libération (1855-1870) et Registre de statistique morale et état nominatif des jeunes détenues (1865-1870).

renseignent sur l'instruction primaire et la formation professionnelle des pupilles, mais aussi sur leur « caractère », leur « conduite » et leurs « mœurs » : les pupilles sont en effet évaluées à plusieurs reprises durant leur séjour dans l'institution et les résultats de ces évaluations ont été conservés. Différentes informations concernant les jeunes filles accueillies par le Bon-Pasteur de Strasbourg, leur nombre, leur origine géographique et leur âge, mais aussi leur histoire avant leur entrée dans l'institution, peuvent donc ainsi être mises en valeur.

Les pupilles en chiffres

De manière générale, les effectifs de l'établissement sont d'ampleur notable : entre 250 et 350 pupilles dans les périodes de plus forte affluence, notamment entre 1855 et 1870 et entre 1900 et 1914.

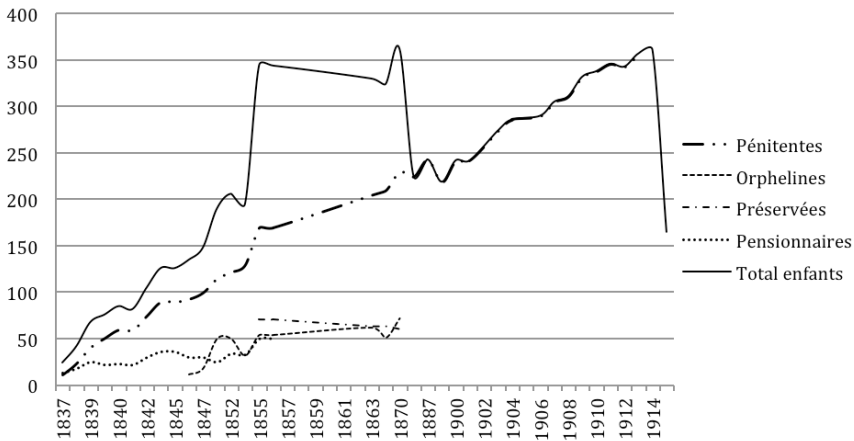


Fig. 1 : Effectifs des pupilles du Bon-Pasteur de Strasbourg (1837-1919)²⁸

En ce qui concerne l'origine géographique, la première chose à noter est l'importance du nombre d'« enfants » nées à Strasbourg. Plus largement, la plupart des pupilles sont natives du Bas-Rhin, et celles qui sont originaires de la France d'au-delà des Vosges sont plutôt rares. En revanche, un nombre non négligeable de pupilles viennent d'outre-Rhin et, sans surprise, ce nombre s'accroît sensiblement après l'annexion de l'Alsace-Lorraine au *Reich* allemand.

²⁸ AMM, Centre spirituel, A-19-35 Récit de la fondation, copies de lettres et circulaires de la communauté (1837-1886), chronique de 1836 à 1900 ; AMM, Bibliothèque-2-52, *Annales des principaux événements qui se sont passés dans ce Monastère de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers à Strasbourg, depuis la fondation en 1837 ; Centenaire de la fondation du « Bon-Pasteur » de Strasbourg : Notice et souvenirs*, Strasbourg, Société d'édition de la Basse-Alsace, 1937.

Mais le recrutement est plutôt régional et se concentre sur l'espace rhénan. Par ailleurs, la majorité des pupilles entrées au Bon-Pasteur de Strasbourg sont issues d'un milieu urbain. Nous l'avons dit, le pourcentage de Strasbourgeoises est élevé : 20% des pénitentes entrées au Bon-Pasteur de Strasbourg entre 1837 et 1914 sont nées à Strasbourg. Mais les villes de taille moyenne constituent également d'importants centres de recrutement. N'oublions pas que les pupilles nées à la campagne n'y vivaient pas nécessairement au moment de leur entrée au Bon-Pasteur²⁹.

Les registres nous renseignent également sur l'âge des pupilles. La plupart des pénitentes sont des adolescentes ou de très jeunes femmes : 70% d'entre elles ont entre 14 et 21 ans au moment de leur entrée. Mais l'éventail des âges est très large, car il va de 10 à 46 ans ! Les enfants placées par l'hospice sont un peu plus jeunes : certaines ont moins de 10 ans. Les enfants entrées chez les pénitentes sont plus âgées que celles entrées chez les préservées, elles-mêmes plus âgées que les enfants entrées chez les orphelines. Quant aux jeunes détenues, la majorité d'entre elles sont âgées de 14 à 16 ans au moment de leur entrée, mais aucune n'est âgée de plus de 16 ans. Elles sont ainsi plus jeunes que les pénitentes en général. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les détenues sont très souvent logées avec les préservées.

Au terme d'un tel développement, il serait d'usage de dresser un bilan de l'étude quantitative et de broser une sorte de « portrait type » des pupilles du Bon-Pasteur. Cela nous semble difficile car les sources révèlent une assez grande diversité. Tentons malgré tout de mettre en valeur quelques grandes caractéristiques. La plupart des filles placées au Bon-Pasteur de Strasbourg entre 1837 et 1914 sont des adolescentes, voire de grandes adolescentes. Mais le nombre de fillettes âgées de moins de 12 ans n'est pas négligeable, surtout avant 1870, lorsque l'établissement compte une classe d'orphelines et une classe de préservées. En outre, certaines pénitentes restent toute leur vie au couvent. De ce fait, on compte également un petit nombre de femmes plus âgées parmi les pupilles. En ce qui concerne l'origine géographique, celle-ci est avant tout régionale : la majorité des pupilles sont nées en Alsace ou dans des régions proches. Certaines pensionnaires néanmoins, bien que relativement rares, viennent de loin, voire de très loin. L'hétérogénéité est également forte lorsque l'on examine l'histoire des pupilles.

Le passé des pupilles

Même si ce n'est pas de manière exhaustive, les sources livrées par la congrégation nous donnent des informations sur les causes de la situation des enfants, jeunes filles et femmes placées au Bon-Pasteur, ainsi que sur leurs antécédents familiaux. Elles révèlent aussi le regard ambivalent porté par la

²⁹ H. SCHMIDT, *Gefährliche und gefährdete Mädchen...*, *op. cit.*, p. 96.

communauté religieuse sur les cas qui lui sont soumis, avec une tension fréquente entre culpabilisation et victimisation. Ainsi, les pupilles peuvent être considérées comme victimes de leur situation familiale ainsi que du mauvais exemple de leurs parents, mais elles sont aussi parfois accusées d'être elles-mêmes coupables de leur propre déchéance.

La situation familiale explique en partie pourquoi des fillettes et des jeunes filles peuvent être placées au Bon-Pasteur. Les indications concernant l'origine sociale des filles sont cependant rares : elles n'apparaissent qu'entre les années 1903 et 1913 dans le registre des entrées et sorties des pénitentes et parfois dans le registre d'écrou et de libération des jeunes détenues. Les archives publiques peuvent néanmoins livrer d'autres éléments : on note ainsi que, dans le dossier personnel d'une jeune détenue, Marie V., qui « s'est livrée au vagabondage et à la prostitution³⁰ », la préfecture explique le comportement de la jeune fille par l'abandon et la misère dans laquelle elle se trouvait³¹. Toutes ces informations, bien que partielles, montrent que les filles placées au Bon-Pasteur de Strasbourg sont d'origine modeste, même s'il y a de rares exceptions. Un autre facteur du placement peut être l'origine illégitime : pour Heike Schmidt, les enfants illégitimes ont en effet davantage de chances d'avoir affaire à l'éducation correctionnelle que les autres enfants³². Cette caractéristique n'apparaît cependant pas nettement au Bon-Pasteur de Strasbourg : une écrasante majorité des filles placées chez les pénitentes sont de naissance légitime.

Outre la situation familiale, c'est encore plus souvent le comportement des parents et l'exemple que ceux-ci transmettent qui sont pointés dans les registres. Par exemple, pour les jeunes détenues, le fait que les parents aient subi ou non une condamnation judiciaire est souvent mentionné dans le registre d'écrou et de libération. Ainsi, le père de près de 25% des jeunes détenues du Bon-Pasteur de Strasbourg a subi une ou plusieurs condamnations. Parfois, la conduite de la mère ou encore la moralité générale de la famille sont aussi renseignées et qualifiées de « douteuses », « détestables », « légères » ou encore « mauvaises »³³. Les sources laissent aussi parfois entendre que les enfants, jeunes filles ou femmes sont « mauvaises » par essence. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'ensemble de la société semble en effet se focaliser sur la sexualité des jeunes filles : à partir de la puberté, celles-ci sont vues comme étant guidées par leurs seuls désirs sexuels et perçues comme des « filles perdues » potentielles³⁴. Les jeunes détenues du Bon-Pasteur de Strasbourg n'échappent pas à cette focalisation : pour plus de 15% d'entre elles, leurs

³⁰ ADBR, Y 127, Préfecture du Bas-Rhin, Notice sur Marie V., 1868, p. 1.

³¹ *Ibid.*, p. 2.

³² H. SCHMIDT, *Gefährliche und gefährdete Mädchen...*, *op. cit.*, p. 102 et p. 105.

³³ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre d'écrou et de libération (1855-1870).

³⁴ P. LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel...*, *op. cit.*, vol. 8, article « fille », 1872, p. 369-370.

« mœurs » au moment de leur première évaluation sont jugées « mauvaises » et pour plus de 10% « douteuses ». Au total, la culpabilité est davantage attribuée aux parents et au mauvais exemple qu'ils donnent ou à la pauvreté et à la misère dans laquelle vit la famille. Cependant, avec ou sans l'influence néfaste de leurs parents, les personnes placées au Bon-Pasteur le sont du fait d'une déviance effective (ou considérée comme telle) ou d'un risque de déviance à forte connotation sexuelle et morale, inhérente à leur état de fille, et surtout d'adolescente.

La situation avant l'entrée

Tout au long de la période étudiée, une part importante des pénitentes sont placées par leur famille. Derrière le terme de famille se profilent différentes réalités : le père, les deux parents, la mère, ou un autre membre de la famille. Dans tous les cas, le placement de l'enfant par sa famille est le résultat d'un échec éducatif : la famille est dépassée par le comportement de l'enfant et les parents n'ont plus, ou pensent ne plus avoir, d'autorité sur ce dernier. De plus, comme nous venons de le voir, le placement des filles en particulier peut être le résultat d'un soupçon de déshonneur en matière morale³⁵.

Beaucoup de pupilles sont aussi placées par une institution d'assistance, que celle-ci soit publique ou privée : 46% des pénitentes entrées entre 1837 et 1914 ont été placées par une institution d'assistance ou par une personne charitable. Ce placement par l'assistance comprend l'assistance publique et la charité privée, de l'hospice public à la dame charitable, en passant par les œuvres caritatives organisées. Les pupilles placées par une institution d'assistance semblent souvent passer d'un établissement à l'autre, public ou privé, parmi lesquels le Bon-Pasteur ne représente qu'une étape vers une autre institution.

Un certain nombre des pupilles du Bon-Pasteur de Strasbourg sont issues du système judiciaire. Ainsi, près de 5% des pénitentes entrées entre 1837 et 1914 sont placées par une instance de justice, sans compter les jeunes détenues – environ une soixantaine entre 1855 et 1870 – qui sont comptabilisées à part. La plupart d'entre elles sont condamnées pour vol et sont en majorité reconnues comme ayant agi sans discernement. Les autres motifs de condamnation sont le vagabondage, la mendicité et l'outrage public à la pudeur.

Au total, les fillettes, jeunes filles et femmes placées au Bon-Pasteur de Strasbourg entre 1837 et 1914 ont connu des itinéraires très divers et leurs antécédents sont hétérogènes. Le point commun de ces parcours est cependant de montrer que l'établissement sert en quelque sorte de « dernier recours » : aux

³⁵ Pascale QUINCY-LEFEBVRE, *Familles, institutions et déviances : une histoire de l'enfance difficile*, Paris, Économica, 1997, p. 29.

familles débordées, quelles qu'en soient les raisons, aux œuvres de charité ne pouvant prendre en charge les intéressées ou encore aux institutions publiques manquant de structures d'accueil. Quelles réponses concrètes peuvent être apportées dans un tel contexte ? Le passage par le Bon-Pasteur permet-il vraiment un retour dans le monde et donc un « salut social » ?

« Salut social » et « salut spirituel » : objectifs, principes éducatifs et résultats

La question des objectifs de la congrégation est fondamentale pour mieux comprendre les principes éducatifs et les méthodes. Son but premier est le salut des âmes. En parallèle se dessine également un objectif social, à savoir apprendre aux filles à travailler et à subvenir à leurs besoins pour ne pas risquer de sombrer dans la misère ou d'y retomber.

Le travail : un outil du salut

Dans les *Règles pratiques à l'usage des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur*, mère Marié de Sainte Marine Verger écrit au sujet du travail :

Les Religieuses du Bon-Pasteur n'ont dans leurs classes, à peu d'exceptions près, que des enfants pauvres, qui ne pourront gagner leur vie plus tard et sauver leur âme qu'en exerçant laborieusement un métier honnête. [...] Il est donc nécessaire qu'elles leur inspirent l'amour du travail et qu'elles les rendent habiles à l'ouvrage³⁶.

Elle précise plus loin que la plupart des enfants étant reçues gratuitement, le travail sert « à leur faire gagner l'argent nécessaire à leur entretien³⁷ ».

Au Bon-Pasteur de Strasbourg, la couture semble être l'enseignement le plus répandu. En effet, près de 60% des enfants assistées et près de 70% des jeunes détenues reçoivent cet enseignement. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre d'enfants employées à d'autres tâches est plus réduit.

Sous le Second Empire, le travail apparaît davantage comme un moyen de subsistance pour l'établissement et les pupilles qu'il accueille que comme une véritable formation professionnelle. S'il est considéré comme nécessaire pour retourner dans le monde, c'est surtout pour que les pupilles puissent devenir de « bonnes » maîtresses de maison et la finalité professionnelle ne se dessine pas nettement.

³⁶ M. de Ste M. VERGER, *Règles pratiques...*, *op. cit.*, p. 152-153.

³⁷ *Ibid.*, p. 158.

Professions enseignées	Valeurs absolues	Pourcentage
1) couture	37	69,81
2) ménage	1	1,89
3) couture, jardinage	2	3,77
4) couture, lessive	1	1,89
5) couture, ménage	2	3,77
6) couture, service intérieur	1	1,89
7) ménage, jardinage	1	1,89
8) service intérieur, couture	1	1,89
9) couture, lessive, jardinage, service intérieur	1	1,89
non renseigné	6	11,32
Total	53	100

Tab. 1 : Professions enseignées aux jeunes détenues (1865-1870)³⁸

En revanche, à partir du début du XX^e siècle, la congrégation a pour objectif d'enseigner une profession aux enfants qu'elle accueille et met en œuvre un certain nombre de moyens pour y parvenir. Au Bon-Pasteur de Strasbourg, une blanchisserie moderne est ainsi construite en 1901, permettant aux pupilles l'apprentissage du blanchissage industriel et du repassage³⁹. Outre le blanchissage, elles peuvent aussi être formées à la coupe et à la taille de vêtements, ainsi qu'à la confection de sous-vêtements féminins⁴⁰. En 1911, une école ménagère est également créée. Les cours y sont dispensés par une enseignante diplômée et sont suivis par six enfants à la fois pour une durée de huit semaines. Un petit examen a lieu à la fin du cursus⁴¹.

En ce qui concerne l'instruction primaire, mère Marie-Euphrasie recommande dans ses *Entretiens et instructions* « de donner très exactement les leçons de lecture, d'écriture et de calcul⁴² » et souligne le fait que « les plus petites doivent recevoir la même instruction que si elles fréquentaient les écoles publiques⁴³ ». L'instruction primaire fait donc partie intégrante du séjour au Bon-Pasteur, mais l'effort porte surtout sur les plus jeunes, celles qui sont en

³⁸ Tableau réalisé à partir du registre de statistique morale et état nominatif des jeunes détenues (1865-1870), AMPF, Chapelle, 1265/41/74.

³⁹ AMM, Bibliothèque-2-52, *Annales des principaux événements...*, *op. cit.*, p. 145.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 191.

⁴¹ *Ibid.*, p. 247.

⁴² M.-E. PELLETIER, *Entretiens et instructions...*, *op. cit.*, p. 350.

⁴³ EAD., « Entretiens et instructions », cités dans Sœur COSPAIN, *Les principes pédagogiques de la Mère Pelletier sont-ils toujours d'actualité ?*, Paris, Mémoire de l'école de formation pédagogique, 1951, p. 11.

âge scolaire. Il n'y a en effet aucune trace d'un enseignement primaire pour le groupe des pénitentes⁴⁴, alors que les résultats des enfants assistées et des jeunes détenues sont minutieusement renseignés dans les registres⁴⁵. Par ailleurs, les progrès des enfants assistées entrées chez les orphelines sont beaucoup plus nets que ceux des autres catégories, ce qui tend à confirmer que l'effort concerne surtout les plus jeunes⁴⁶. Au Bon-Pasteur de Strasbourg, l'enseignement primaire se compose de l'apprentissage de la lecture, par la méthode traditionnelle de l'épellation⁴⁷, de l'écriture en allemand et en français, enfin de la traduction et de l'apprentissage du calcul⁴⁸.

Le travail est donc censé rendre possible le « salut social ». Il doit permettre aux jeunes filles de gagner leur vie, mais aussi et surtout d'être des épouses et des mères, conformément à ce qui est attendu des femmes dans la société du temps. En outre, en permettant aux jeunes filles qui quittent le Bon-Pasteur de ne pas tomber dans la misère et dans le péché, le travail apparaît également comme un garant du « salut spirituel ».

La correction « morale »

Dans les *Règles pratiques*, les religieuses sont appelées à une double tâche : corriger les défauts des filles qui leur sont confiées et les former à la vertu et aux habitudes religieuses⁴⁹. Les méthodes éducatives de la congrégation ne se limitent donc pas à l'apprentissage d'un métier : elles visent à former le caractère et la conduite pour que ceux-ci correspondent à une certaine « morale ». Cette éducation commence par une étude précise des caractères des enfants afin de pouvoir adapter la formation qui leur est destinée. À Strasbourg, cette étude est clairement pratiquée pour les enfants placées par l'administration. Le vocabulaire employé est relativement diversifié mais il est néanmoins réducteur de vouloir résumer le caractère d'une personne à l'aide d'une seule épithète : l'efficacité de la méthode devait être limitée...

Bien que l'attention aux caractères soit clairement recommandée pour l'ensemble des filles placées au Bon-Pasteur, le résultat d'un tel examen n'apparaît pas dans le registre des pénitentes.

⁴⁴ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre des entrées et sorties des pénitentes.

⁴⁵ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre des enfants assistées placées par les hospices civils (1866-1870) et Registre des enfants trouvées, abandonnées et orphelines pauvres (1861-1865).

⁴⁶ D'après les statistiques réalisées à partir des registres cités ci-dessus.

⁴⁷ D'après les registres, certaines enfants « épellent » seulement, preuve de la méthode utilisée.

⁴⁸ Les registres mentionnés ci-dessus précisent le niveau des enfants en lecture, écriture, calcul et traduction à différents moments de leur séjour.

⁴⁹ M. de Ste M. VERGER, *Règles pratiques...*, *op. cit.*, p. 246.

Caractère	Nombre de jeunes détenues
assez bon	4
tranquille	4
bon	8
caché	11
colérique	1
en dessous	2
entêté	1
grossier	3
hypocrite	1
indéfinissable	1
manque de franchise	1
mou	1
non renseigné	4
passable	2
sauvage	2
un peu meilleur	3
vif	1
violent	1
faux	2

Tab. 2 : Caractère des jeunes détenues au moment de leur dernière évaluation (1865-1870)⁵⁰

En ce qui concerne la correction « morale » des filles, deux points d'attention particuliers sont pointés : la paresse et la chasteté. Dans les *Règles pratiques*, il est ainsi recommandé de « s'efforcer de [corriger les paresseuses] parce que la paresse est la mère de tous les vices⁵¹ ». À Strasbourg, cette attention particulière est sensible dans le cas des enfants assistées puisque le qualificatif le plus souvent employé à propos de leur caractère est celui de « paresseux ». Mais on peut aussi noter que, du côté des détenues, le premier motif de punition est la paresse (plus de 20%)⁵². L'attention à la chasteté est, quant à elle, omniprésente dans les règlements. Par exemple, dans les *Règlements des filles et femmes pénitentes* de 1867 :

⁵⁰ Tableau réalisé à partir du registre de statistique morale et état nominatif des jeunes détenues (1865-1870), AMPF, Chapelle, 1265/41/74.

⁵¹ *Ibid.*, p. 157.

⁵² AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre de statistique morale et état nominatif des jeunes détenues (1865-1870).

Le soin de la chasteté leur sera particulièrement et spécialement recommandé [...]. Elles ne se toucheront point les unes les autres, ni par jeu, ni par amitié, beaucoup plus devront-elles s'abstenir de baisers, et de toutes sortes d'actions indécentes, propos messésants, chansons mondaines, et toutes autres choses contraires à l'honnêteté⁵³.

On retrouve la même idée dans les *Règles pratiques*, dans le chapitre concernant les dortoirs. En effet, chaque enfant doit avoir son lit et « on ne placera jamais l'une auprès de l'autre deux enfants qui auraient une tendance à se rechercher⁵⁴ ». Des changements de place sont prévus dans les dortoirs afin de pouvoir « séparer, sans qu'elles aient le droit de se récrier, deux enfants dont le rapprochement inspire de la crainte⁵⁵ ». Enfin, les toilettes doivent être assez petites pour qu'une seule enfant puisse y entrer⁵⁶. Tout amendement social est donc impossible si les mœurs ne sont pas considérées comme « bonnes ». La correction morale n'est cependant pas suffisante aux yeux de la congrégation.

Sauver les âmes

L'objectif ultime de la congrégation est en effet le salut des âmes. Ce dernier ne va pas sans le « salut social », mais il nécessite quelque chose en plus : la foi. La transmission de la foi chrétienne est l'élément central de la mission des religieuses du Bon-Pasteur. Pour faciliter cette transmission, mère Marie-Euphrasie préconise un enseignement adapté des dogmes du catholicisme. Elle insiste en effet sur le fait que l'enseignement du catéchisme doit être concret et mis au niveau des enfants⁵⁷. À Strasbourg, quelle a été l'efficacité de cet enseignement ? Au moment de leur dernière évaluation, plus de la moitié des enfants assistées apparaissent comme ayant une instruction religieuse convenable⁵⁸ et la proportion est la même chez les détenues. Mais la proportion de filles dont le niveau est toujours faible n'est pas non plus négligeable (10% des enfants assistées et plus de 40% des détenues)⁵⁹.

En ce qui concerne la pratique, tout est mis en œuvre pour que les pupilles soient imprégnées par les dévotions religieuses aux différents moments de la journée. Les prières sont donc nombreuses et rythment l'emploi du temps : un temps de prière est prévu le matin au lever et le soir au coucher, mais aussi pendant le travail. Ainsi, selon le *Règlement des filles et femmes pénitentes*

⁵³ *Règle de Saint Augustin...*, *op. cit.*, « Règlements pour les filles et femmes pénitentes », p. 9-10.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 193 et p. 197.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 197.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 198.

⁵⁷ Entretiens et instructions, cités dans Sœur COSPAIN, *Les principes pédagogiques...*, *op. cit.*, p. 14.

⁵⁸ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre des enfants trouvées, abandonnées et orphelines pauvres (1853-1864) et Registre des enfants assistées (1859-1870).

⁵⁹ AMPF, Chapelle, 1265/41/74, Registre de statistique morale et état nominatif des jeunes détenues (1865-1870).

de 1867, les pensionnaires du Bon-Pasteur doivent, tout en travaillant, réciter la « Couronne de Notre-Seigneur »⁶⁰ à l'heure de l'office de Tierce, c'est-à-dire 8h⁶¹. D'après ce même règlement, les pénitentes doivent dire un *Ave Maria* entre la fin du déjeuner et le début de la récréation. Une partie de l'après-midi est également consacrée à la prière du chapelet, puis à celle des Vêpres⁶². L'année est en outre ponctuée par des célébrations de grande envergure, notamment au moment des grandes fêtes chrétiennes telles que Noël et Pâques. La retraite est également un événement important dans une année au Bon-Pasteur. La retraite des pénitentes a généralement lieu au moment de la fête de sainte Marie-Madeleine, la pécheresse repentie par excellence, c'est-à-dire au mois de juillet⁶³.

La transmission de la foi s'effectue aussi par l'administration des sacrements, considérée alors comme essentielle pour le salut de l'âme. Ainsi, lorsque cela est nécessaire, les pupilles reçoivent au cours de leur séjour les sacrements de l'initiation chrétienne : le baptême, la première communion et la confirmation. Particularité strasbourgeoise, plusieurs enfants abjurent le protestantisme lors de leur passage au Bon-Pasteur⁶⁴ et beaucoup d'entre elles font leur première communion. Il n'est cependant pas question de donner la première communion à toutes les enfants sans distinction. Les religieuses souhaitent notamment que l'instruction religieuse soit suffisante et il peut arriver que des enfants quittent l'établissement sans avoir fait leur première communion⁶⁵. Les célébrations sont cependant particulièrement importantes aux yeux de la congrégation : elles sont en effet la manifestation d'une conversion nécessaire au salut de l'âme, mais aussi un moyen pour parvenir à ce salut, car il était alors inconcevable que ce dernier puisse se réaliser hors de l'Église.

Pour ce qui est de la pratique de la confession et de la communion dans la vie quotidienne, Marie de Sainte Marine Verger recommande la plus grande discrétion. Dans ce domaine, les religieuses sont en effet censées s'effacer au profit de l'aumônier. La supérieure générale conseille de faire en sorte que

⁶⁰ Sorte de chapelet utilisé pour méditer sur les trente-trois années passées par le Christ sur la terre ainsi que sur ses cinq plaies.

⁶¹ *Règle de Saint Augustin...*, *op. cit.*, « Règlements pour les filles et femmes pénitentes », p. 4.

⁶² *Ibid.*, p. 5.

⁶³ AMM, Centre spirituel, A-19-35, Dossier « Récit de la fondation, copies de lettres et circulaires de la communauté (1837 -1886), chronique de 1836 à 1900 », Lettres de communauté, décembre 1842, p. 4 ; 18 décembre 1843, p. 3 ; 1845, p. 3 ; 12 décembre 1852, p. 2.

⁶⁴ AMM, Centre spirituel, A-19-35, Dossier « Récit de la fondation, copies de lettres et circulaires de la communauté (1837 -1886), chronique de 1836 à 1900 », Lettres de communauté, octobre 1840, p. 2 ; décembre 1841, p. 4 ; décembre 1842, p. 4 ; 18 décembre 1843, p. 2 ; 1845, p. 3.

⁶⁵ Registres des enfants assistées et registres des jeunes détenues : ces registres renseignent, à différents moments du séjour des enfants, sur le niveau d'instruction religieuse, ainsi que sur la date de la première communion, si celle-ci a été faite.

chaque enfant se présente au moins une fois par mois au confessionnal, mais les religieuses ne doivent cependant pas « y contraindre celles [qu'elles savent] mal disposées ». Il convient en outre de laisser faire une enfant qui souhaiterait se confesser à un prêtre extérieur, tout en veillant à ce que cette pratique ne devienne pas un caprice. Enfin, il ne faut pas juger les pupilles sur la fréquence de leurs confessions, ni sur leur longueur⁶⁶. Il en va de même pour la communion, qui est liée à la confession, puisqu'il n'est alors pas permis de communier sans s'être confessé. Ainsi, Marie de Sainte Marine Verger recommande aux religieuses de ne pas forcer les enfants à communier et de ne pas leur demander pourquoi elles ne communient pas. En somme, les religieuses doivent veiller à ce que leurs pupilles s'approchent régulièrement des sacrements sans pour autant « [avoir] [...] l'air de chercher à savoir quelles sont celles qui communient ou ne communient pas⁶⁷ ».

Tout est donc fait pour imprégner les enfants d'une pratique religieuse intense, pour leur en donner l'« habitude », par la persuasion plutôt que par la contrainte, afin qu'elles poursuivent une fois sorties de l'établissement, favorisant ainsi le salut de leur âme. Loin d'être deux réalités opposées, le « salut social » et le « salut spirituel » sont donc étroitement imbriqués, comme si l'un n'allait pas sans l'autre : il faut vivre honnêtement, donc avoir une place dans la société, pour être sauvé, mais il vaut mieux également être considérée comme une bonne chrétienne pour être perçue comme une personne honnête. Dès lors, les méthodes éducatives de la congrégation forment un tout cohérent, décrit dans les textes théoriques et apparaissant dans les archives, du moins dans les sources qui ont pu être conservées jusqu'à aujourd'hui.

Si les dimensions sociale et spirituelle de la congrégation du Bon-Pasteur semblent contradictoires – en effet, comment sauver son âme si l'on retourne dans le monde des séductions ? –, force est de constater qu'elles sont en fait liées par essence : la foi en Dieu conduit à l'œuvre sociale, qui elle-même contribue au salut. En d'autres termes, aux yeux des religieuses, l'intégration sociale est impossible sans l'intégration religieuse. Cette double dimension reste caractéristique de l'œuvre des congrégations tout au long du XX^e siècle et en particulier de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, dont l'établissement strasbourgeois n'a été vendu qu'en 1988.

⁶⁶ M. de Ste M. VERGER, *Règles pratiques...*, *op. cit.*, p. 52-54.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 58-59.